



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°38/2022

L'an deux mille vingt deux
Le lundi 11 juillet à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Durin, 11 rue des Vergers à UXEGNEY (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Remboursement des
frais de
déplacements des
membres du conseil
de développement

M. SOLTYS Philippe est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAUZELLE Christine, VILLEMIN Yannick.

DATE DE
CONVOCAION

01/07/2022

NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE

56

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BŒUF Patrick, BOGARD Gérard, BOYE Pascale, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HUMBERT Nicolas, JEAN Virginie, JOURDAIN Benoit, HAMMOUALI Nadia, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LASSERONT Elisabeth, MARQUAIRE Dominique, MENNECIER Henri, MONCHERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

NOMBRE DE
PRESENTS

40

NOMBRE DE
POUVOIRS

0

SONT ABSENTS

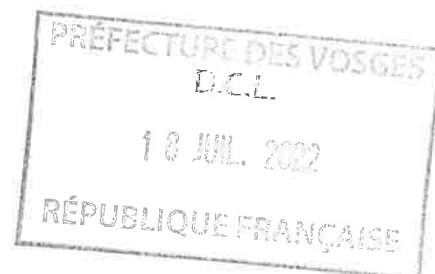
ALBERTOLI Patrick, FERRY Martine, JACQUEL Catherine, MICHEL Jean-Pierre, PIERRILLAS Patrick, RELION Marie-Chantal

NOMBRE DE
VOTANTS

40

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES

40



RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant la délibération n°2022-207 de la Communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) proposant la mutualisation des conseils de développement de la CAE et du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges avec gestion par ce dernier,

Considérant la délibération prise le 11 juillet 2022 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges concernant la modification de ses statuts,

Considérant la nécessité de donner les moyens aux membres du conseil de développement mutualisé de se déplacer pour assurer la bonne marche de ses instances,

Sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (qui mentionne la mutualisation des conseils de développement du PETR et de la Communauté d'agglomération d'Epinal) par les conseils communautaires des trois EPCI membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais de déplacements pour des missions dites temporaires dans les limites des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à savoir :

- Les frais de nourriture et de missions (dans la limite des plafonds légaux) quand il s'agit de déplacement en dehors du département des Vosges ;
- Les frais de transport. Le versement d'indemnités kilométriques sera calculé en fonction du type de véhicule, de la puissance fiscale et du nombre de kilomètres parcourus. Pour des déplacements en dehors du département des Vosges, les frais de déplacement afférents à la prise d'un train seront remboursés.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'adopter le rapport du Président ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (qui mentionne la mutualisation des conseils de développement du PETR et de la Communauté d'agglomération d'Epinal) par les conseils communautaires des trois EPCI membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, le comité syndical avec 39 voix Pour et 1 voix contre (M. SOLTYS Philippe) :

ADOPTENT le rapport du Président ;

AUTORISENT l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN

